



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Avenant n°1 au marché avec la société SACPA relatif aux prestations de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants sur les territoires des communes membres de CA VGP

DATE DE LA CONVOCATION : 10/12/2021

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 10/12/2021

DATE D'AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT : 22 DEC. 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	15
REPRÉSENTÉS	3
ABSENTS EXCUSÉS	1
VOTANTS	18

L'an deux mille vingt-et-un, le 16 décembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Marie GÉRARD-Georges GÉRAULT - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ ayant donné pouvoir à MME Odile CONROY
M Franck GUGLIELMAZZI ayant donné pouvoir à M Sébastien MÉRIAUX
M Paul-Etienne LEGRAIS ayant donné pouvoir à MME Valérie PETITBON

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M Pierre-Yves PARISELLE

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie PERRAUD

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération n° 2017-58 du conseil municipal du 16 novembre 2021 portant adhésion au groupement de commandes entre la ville de Versailles, le CCAS de la ville de Versailles et les villes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

CONSIDÉRANT que du fait des difficultés d'organisation occasionnées par la situation sanitaire liée à la COVID-19, il est nécessaire de prolonger la durée de l'accord-cadre entre la société SACPA (Titulaire) et le groupement de Versailles pour permettre la redéfinition des besoins permettant d'attribuer le futur marché dans les meilleures conditions et de modifier le périmètre géographique d'intervention de la société afin d'intégrer les communes de Noisy-le-Roi et la Celle-Saint-Cloud ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première adjointe au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'avenant n° 1 de l'accord-cadre passé entre la société SACPA et le Groupement de Versailles pour permettre la redéfinition des besoins permettant d'attribuer le futur marché dans les meilleures conditions et de modifier le périmètre géographique d'intervention de la société afin d'intégrer les communes de Noisy-le-Roi et la Celle-Saint-Cloud ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ	: 18
MAJORITÉ REQUISE	: 10
POUR	: 18
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le 22 DEC. 2021

Le Maire,

C. Doucerain

Caroline DOUCERAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant n.1 au marché avec la société SACPA relatif aux prestations de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants sur les territoires des communes membres de CA VGP

Date de transmission de l'acte : 22/12/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 22/12/2021

Numéro de l'acte : CM-2021-081 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20211216-CM-2021-081-DE

Date de décision : 16/12/2021

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics